



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS AU PRÉSCOLAIRE ÉCOLE DU BAC ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

1. Première communication écrite

La première communication que vous recevez au plus tard le 15 octobre 2024 vous donne quelques informations sur son adaptation à son nouveau milieu scolaire.

2. Les bulletins seront distribués aux dates suivantes

1 ^{re} étape	Un premier bulletin sera remis au plus tard le 20 novembre. (Les compétences 1 à 4 seront évaluées).
2 ^e étape	Un deuxième bulletin sera remis au plus tard le 15 mars. (Les compétences 1 à 5 seront évaluées).
3 ^e étape	Un dernier bulletin de l'année sera remis au plus tard le 10 juillet. (Les compétences 1 à 5 seront évaluées).

Pour le préscolaire, sur les bulletins des étapes 1 et 2, un commentaire indiquera l'état de développement des compétences, si celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation. Au bulletin de l'étape 3, un commentaire indiquera le niveau de développement atteint pour chacune des compétences propres au programme d'activités du préscolaire.

Voici la légende :

Étapes 1 et 2	Étape 3
L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Sur la page suivante, vous trouverez la description des cinq compétences développées et évaluées au préscolaire

